

Mesures salariales 2019

La baisse du pouvoir d'achat continue... Renforçons le rapport de forces !

L'accord portant sur les mesures salariales a été signé le 18 mars 2019 ■ Une nouvelle fois les augmentations sont en deçà de l'inflation, les quelques indemnités concédées par la direction n'y changent rien ■ Le pouvoir d'achat des postier-es en prend encore un coup ■ Sud refuse d'apposer sa signature sur cet accord.

Peau de chagrin...

Pour appâter les signataires, la direction joue sur des effets d'annonce. Sauf que la réalité est bien moins reluisante que ce qu'on voudrait nous faire croire. Les salarié-es des classes I et II devront compter sur une augmentation de seulement 1,10%.

Pour donner l'illusion d'une augmentation plus importante la direction et les signataires jouent sur le fameux effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité), qui prend en compte 10 à 20 % de postier-es qui auront une augmentation par l'ancienneté et par la promotion en 2019. Une méthode de négociation frôlant l'escroquerie, mais qui n'a pas gêné les syndicats signataires.

Pour les salarié-es de la classe III, la subtilité repose sur l'hypothétique augmentation individuelle. L'augmentation générale dont bénéficieront tous les salarié-es III.1 à III.3 est de seulement 0,5%.

Pour le reste, l'augmentation individuelle, ça sera à la tête du client et surtout au bon vouloir des directions !

Inflation galopante !

Si les salaires peinent à augmenter, les prix eux ne cessent de flamber. Alimentation +3,1%, loyers +1,3%, carburant +2,1%, gaz +11,5%... et seulement pour l'année 2018 ! 2019 ne s'annonce pas vraiment différente avec des prévisions à +1,9% d'inflation. Ce qui engendre une augmentation de 0,7 à 1,3% du coût de la vie pour les salarié-es de la Poste. La signature de cet accord est une attaque directe au pouvoir d'achat.

...Poudre aux yeux !

Autre effet de manche, la direction introduit des revalorisations et créations d'indemnités, pour l'ensemble des postier-es, salarié-es comme fonctionnaires. Trois mesures supplémentaires ont donc été décidées :

- la mise en place d'une indemnité transport ;
- la revalorisation de l'indemnité repas lors des déplacements professionnels ;
- la revalorisation du barème des indemnités kilométriques et la création d'un nouveau barème pour les véhicules électriques.

Ces trois mesures, bien que pouvant paraître intéressantes, ne concernent que peu d'agents, notamment pour les indemnités repas, lors de déplacements professionnels.

“Yellow-washing” ?

La situation sociale actuelle y est sans doute pour quelque chose, ces mesures peuvent sembler dans l'air du temps. Mais si c'était la seule motivation, l'indemnité kilométrique pour les agents faisant le choix de se déplacer en vélo aurait enfin été introduite dans les mesures de l'accord. Sud est la seule organisation à porter cette revendication chaque année. Et cette année comme les précédentes, la direction, qui se targue d'être écolo, refuse ! Si La Poste concède la création d'une indemnité transport c'est uniquement pour acheter la paix sociale, et à pas cher !

Et surtout gare au retour de bâton. Les directions auront des arguments supplémentaires pour fermer ou déplacer des centres ou bureaux, et rallonger les trajets domicile-travail des postier-es.



Fédération des activités postales et de télécommunication

25/27 rue des envièrges 75020 Paris tel 01 44 62 12 00 - fax 01 44 62 12 34
mail sudptt@sudptt.fr www.sudptt.org

Jour de carence des fonctionnaires, le chantage !

Là encore, de l'esbroufe au chantage à la signature, il n'y a qu'un pas ! La compensation du jour de carence pour les fonctionnaires est reconduite dans les mêmes conditions qu'en 2018, et seulement pour une année. Pour Sud, il n'y a pas besoin d'accord, et encore moins d'une validité d'un an pour prendre ce genre de mesure. Mais pour la direction, le coût de cette compensation est un argument tout trouvé pour justifier les faibles augmentations des salarié-es, puisqu'elle vient grever l'enveloppe allouée aux négociations annuelles. Après la lutte des classes, La Poste réinvente la lutte des statuts pour toujours diviser un peu plus les postier-es.

Des augmentations... Pour les actionnaires !

Même si les résultats du Groupe La Poste sont moins élevés que prévus en 2019, de l'argent il y en a bien. Les actionnaires, par exemple, piochent dans les comptes de La Poste 171 millions d'euros de dividendes chaque année. Ils comptent accroître cette ponction de près de 30% en 2019 pendant que nos salaires augmentent d'à peine 1%.

171 millions d'euros c'est une prime moyenne de 600 euros bruts chaque année pour tout le personnel. De quoi commencer à financer un 13ème mois !

Le pouvoir d'achat et les salaires sont des questions centrales pour les postier-es. Il n'y a que par la mobilisation que nous pourrons nous faire entendre et obliger La Poste à revoir sa copie.

Indemnité transport : un rendez-vous raté !

Depuis bien longtemps, SUD réclame le versement d'une indemnité afin de compenser les frais de transport. Pour une première, on peut parler de rendez-vous raté. Raté parce qu'il aurait été possible d'évoquer dans l'accord le co-voiturage ; ce que font nombre d'entreprises avec le versement d'une prime au conducteur propriétaire du véhicule.

De plus, la méthode retenue pour le versement va recueillir de nombreuses critiques. La première vient de ce qu'on appelle les effets de seuil : à 19 km, l'agent perçoit zéro ; à 21 km, il perçoit 100 euros.

Une prime proportionnée au nombre de kilomètres effectués était tout à fait possible et par exemple, dès 5 km au lieu de 20. De plus, la prime n'atteint même pas le seuil de 200 euros, seuil qui permet à l'employeur et au salarié d'être exonérés de cotisations et d'impôts.

Enfin, l'indemnité ne représentera qu'environ un mois de déplacement. A raison d'une consommation de 8 l/100 et d'un litre de carburant à 1,50 euro, on arrive à 96 euros pour 20 déplacements mensuels de 40 km (aller/retour).

Du coup, la question reste posée !

ENSEMBLE, ON PEUT EXIGER CE QUI NOUS REVIENT



**Pour une réelle augmentation de nos rémunérations et la création d'un 13ème mois pour toutes et tous !
Sud appelle l'ensemble des postier-es à la mobilisation le 9 mai.**